

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 septembre 2020

### **Cossure : premier site naturel de compensation de France**

**Le ministère de la Transition écologique et solidaire a agréé au second trimestre 2020 le premier Site naturel de compensation français (SNC selon la Loi biodiversité de 2016) : Cossure, situé sur la commune de Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône).**

**Depuis 2008 la maîtrise d'ouvrage, les travaux et la gestion écologique de ce site sont assurés par CDC Biodiversité en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône et le Conservatoire des espaces naturels de la Région Sud.**

Cossure est situé sur un habitat naturel remarquable, le cossoul, caractéristique de la steppe de Crau, seule steppe semi-aride d'Europe occidentale (dite Crau sèche). Ancien verger industriel, le site de Cossure a vu son habitat naturel dégradé.

Transformer ce site en site naturel de compensation a permis de rétablir les conditions écologiques favorables aux espèces emblématiques de ce milieu tels que l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard, le Ganga cata ou encore l'Alouette calandre.

Conformément à la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016, les nouveaux projets d'aménagement et d'infrastructures doivent viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité. Cet objectif implique d'éviter les atteintes à la biodiversité ou à défaut d'en réduire la portée. Dans les cas où cet objectif ne peut être atteint, il est important de compenser les impacts résiduels en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées.

#### **Un site naturel de compensation à disposition des aménageurs**

Pour assurer une compensation écologique plus efficace des impacts résiduels des projets qui n'auraient pu être suffisamment évités et réduits, le Gouvernement a mis à disposition des acteurs des territoires un nouvel outil : le site naturel de compensation (SNC). Il doit permettre d'anticiper et de mutualiser la mise en œuvre de mesures compensatoires efficaces à un coût optimisé, tout en permettant un meilleur contrôle et suivi.

Ce nouvel outil doit permettre aux acteurs des territoires de concilier développement et protection de la biodiversité.

[En savoir plus sur l'agrément SNC du site de Cossure](#)

[En savoir plus sur le compensation par l'offre, l'exemple de Cossure](#)

**Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire**

01 40 81 18 07 - [presse@ecologique-solidaire.gouv.fr](mailto:presse@ecologique-solidaire.gouv.fr)

**Service presse de CDC Biodiversité, opérateur de compensation**

[isabelle.jullien@cdc-biodiversite.fr](mailto:isabelle.jullien@cdc-biodiversite.fr) - 01.80.40.15.00

[deborah.zeitoun@econovia.fr](mailto:deborah.zeitoun@econovia.fr) - 06 59 94 78 61